

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00025

Numéro SIREN : 529 413 650

Nom ou dénomination : 2 NM PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2018 sous le numéro de dépôt 8494

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/05/2018

Numéro de dépôt : 2018/8494

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : 2 NM PROPLETE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 529 413 650

N° gestion : 2011 B 00025



ND/SLH

NORMANDIE NETTOYAGE ET MULTISERVICES

Sigle : 2'NM PROPLETE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 35 000 euros
Siège Social : BAYEUX (14)
16 rue de la Résistance
RCS CAEN 529.413.650

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUIN 2017

Le 19 Juin 2017, à 11 Heures 30, les associés de la société NORMANDIE NETTOYAGE ET MULTISERVICES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 35.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, d'un commun accord.

Monsieur Pierre TANQUEREL, gérant, préside la séance.

La feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance, permet de constater que les associés suivants sont présents ou représentés :

- **Monsieur Pierre TANQUEREL**, gérant associé,
Propriétaire de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,
ci3.999 PARTS SOCIALES

- **Madame Florence TANQUEREL**, associée,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 PART SOCIALE

TOTAL 4.000 PARTS SOCIALES

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 4.000 parts sociales, soit la totalité des parts constituant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.


Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Dissolution ou non de la société
- Pouvoirs

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion.

Ft




Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - DISSOLUTION OU NON DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le 19 Juin 2017 au vu des comptes clos le 31 décembre 2016, que le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital social, décide, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer les capitaux propres à concurrence de plus de la moitié du capital social dans le délai imparti.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

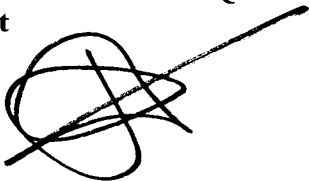
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Pierre TANQUEREL
Gérant



Monsieur Florence TANQUEREL

